

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 015-211502042-20230404-2023_027-DE



Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2023

Article 2313-1 du CGCT modifié par l'Art 107 de la Loi NOTRe

BUDGET PRIMITIF 2023

Budget annexe Lotissement les Devèzes

Ce budget, sans opération en 2022, a été reconduit comme en 2021.

Il s'équilibre à 591 220 € en **fonctionnement**, et à 353 370 € en **investissement**. Il s'agit d'écritures de stocks liées à l'allotissement d'un terrain transféré du Budget Communal en 2019.